

# Conditions Générales de Vente

Applicables à compter du 01 janvier 2025

## Champ d'application

Les présentes conditions sont conclues entre la micro entreprise TATOUD Roger (SIRET : 902 090 729 00010) exerçant sous le nom d'enseigne Origena Consulting - ci-après dénommé le « Prestataire », et les personnes morales majeures et/ou juridiquement capables souhaitant bénéficier d'un service (« Prestation ») dudit Prestataire, ci-après dénommées le « Client » d'autre part et constituant les « Parties ».

Ce document s'applique, sans restriction ni réserve à toutes les Prestations réalisées par le Prestataire en France et à l'étranger. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle écrite et signée par le Client et le Prestataire prévaloir contre les présentes Conditions Générales de Vente. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Toute acceptation du devis implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Toute réalisation de la prestation implique que le Client ait pris connaissance des Conditions Générales de Vente et qu'il adhère à ces mêmes conditions.

## Objet

Le Prestataire exerce une activité de activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses.

## Tarifs

Les tarifs sont librement fixés par le Prestataire et sont susceptibles de varier en fonction de l'ampleur et de la nature de la Prestation à réaliser. A titre indicatif, le montant horaire appliqué est de 160 euros. Des éventuels frais supplémentaires (frais de déplacement, d'hébergement etc.) ou des majorations sont susceptibles de s'appliquer en cas de spécificité du fait de la nature de la Prestation.

En tout état de cause, le montant total est indiqué au Client préalablement à la validation de sa commande et à son règlement. A défaut, les éventuelles majorations susceptibles d'être appliquées seront expressément spécifiées au Client. Les prix sont en euros et sont indiqués hors taxes (HT).

Un acompte peut être exigé par le Prestataire dont le montant et les modalités de règlement seront expressément spécifiés au Client préalablement à la validation de sa

---

### From Bench to Clinic and Beyond

commande. En l'absence de règlement dudit acompte, le Prestataire se réserve la possibilité de ne pas exécuter ses obligations relatives à la commande.

Aucun rappel n'est exigé pour l'application de pénalités de retard qui courent de plein droit à compter du 1er jour de retard de règlement. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros s'appliquera en vertu de l'article 441-10 et D 441-5 du Code de commerce.

## Modalités de paiement

Le Client dispose de la possibilité de régler par virement bancaire.

## Dispositions applicables aux modalités de réalisation des Prestations

### Les Prestations

Les Prestations constituent celles proposées par le Prestataire et en lien avec son activité ci-avant mentionnée, sous réserve de ses disponibilités et de la faisabilité de la demande et des exigences du Client. Elles sont établies sur mesure afin de répondre au mieux aux exigences du Client et à ce qui aura été préalablement convenu entre les Parties.

### Modalités de réalisation de la Prestation

Le Prestataire établit un devis personnalisé et sur demande du Client soumis à son acceptation par écrit préalablement au commencement de la mission. Toute demande doit être effectuée par le Client par courriel.

Le devis valable 1 mois sera établi au regard de la demande du Client et détaillera de façon précise la Prestation à réaliser, la durée estimée et le montant total de la Prestation. Il devra impérativement être signé et accepté par le Client préalablement au commencement de la Prestation.

### Livraison de la Prestation

A l'issue de la réalisation de la Prestation, cette dernière est considérée comme étant livrée dès lors qu'elle est remise au Client dans son intégralité ou dès lors qu'elle a été réalisée intégralement conformément à ce qui aura été convenu entre les Parties.

Le Client dispose de la possibilité de solliciter des modifications dans la limite de 3 demandes formulées sous réserve que lesdites modifications à réaliser soient en lien avec la Prestation à réaliser et avec ce qui a été initialement convenu entre les Parties.

Après livraison définitive de la Prestation, toute nouvelle demande de modification sera soumise à une facturation supplémentaire au taux horaire indiqué ci-avant sauf dispositions contractuelles contraires.

---

#### From Bench to Clinic and Beyond

## Arrêt et interruption de la Prestation

La Prestation peut être arrêtée d'un commun accord entre les Parties ou à l'initiative de l'une des Parties en cas de non-respect de l'autre des engagements pris par elle auquel cas les dispositions légales et réglementaires sont applicables.

En cas d'arrêt ou d'interruption de la Prestation en cours de réalisation à l'initiative du Client et sauf accord entre les Parties, le montant correspondant aux étapes réalisées conformément au devis validé par le Client est dû.

## Droit et délai de rétractation

Le Client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours suivant l'acceptation du devis pour exercer son droit de rétractation.

Si le délai de 14 jours a été dépassé, il devient impossible de revenir sur le devis signé. Néanmoins, le Client peut négocier avec le Prestataire une modification des contours du devis, soit dans le montant facturé, soit dans le type de prestation fourni. Le Prestataire n'a aucune obligation de modification et peut choisir d'appliquer le tarif initial.

## Responsabilité

Le Prestataire est tenu par une obligation de résultats quant à la mission qui lui est confiée et à la Prestation qui est livrée au Client.

Le Prestataire sera responsable de la Prestation livrée au Client et de tout non-respect de ses engagements. Sa responsabilité est strictement limitée aux montants des Prestations vendues. Elle ne repose en aucun cas sur les conséquences directes ou indirectes, que ce soit sur les personnes ou sur les biens, de tout dommage ou dysfonctionnement d'une Prestation en dehors de dispositions légales d'ordre public, en cas de mauvais usage de la Prestations et des services proposés, du contenu et de toute cause étrangère au Prestataire.

Le Client s'engage à se tenir à la disposition du Prestataire tout au long de sa Prestation, à lui donner accès aux données, documents, outils nécessaires à son bon déroulement. Il s'engage à lui communiquer toutes les informations techniques et pratiques nécessaires à savoir toutes les instructions et consignes à respecter.

## Propriété intellectuelle

Le Prestataire consent au Client l'intégralité des Droits de propriété intellectuelle des Services. Aucune revendication du Prestataire ne pourra être réalisée en cas de copie, reproduction ou modification.

## Confidentialité

Dans la mesure permise par la loi applicable, les parties s'engagent à maintenir confidentielles toutes les informations relatives à la fourniture de la Prestation et à toute négociation en cours ou à venir entre les Parties. Elles s'engagent à ne divulguer ces

---

### From Bench to Clinic and Beyond

informations qu'aux personnes et représentants désignés par l'autre partie, à condition que ces individus reconnaissent et acceptent de préserver la confidentialité de ces informations.

### Protection des données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et aux dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD) n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification sur ses données personnelles en contactant le Prestataire par courrier à l'adresse suivante : 15 Avenue des Sports, 01210 Ferney Voltaire, France.

### Litiges

Tous les litiges auxquels les Prestations conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le vendeur et le client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

### Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

### Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. La loi française et les tribunaux français sont compétents en cas de contestation ou de litige intervenant entre les Parties.